

**Emmanuel Blanchard, Des colonisés ingouvernables.
Adresses d'Algériens aux autorités françaises (Akbou, Paris,
1919-1940), Paris, Presses de Sciences Po, 2024, 332 p.**

Romain Old

Mise en ligne : octobre 2025

DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2025.cr20>

Le dernier ouvrage d'Emmanuel Blanchard, issu de son mémoire d'habilitation à diriger des recherches, peut être présenté comme une tentative de revisiter l'histoire sociale de la Kabylie coloniale par la microhistoire connectée, en recourant à un fonds inédit : un reliquat des archives du Service des affaires indigènes nord-africaines (SAINA), retrouvé en 2008 dans les anciens locaux de la rue Lecomte à Paris¹. À partir de pétitions adressées par des Algériens à ce service, croisées avec des archives d'administrations coloniales d'Algérie et une riche bibliographie (études juridiques et anthropologiques coloniales, littérature kabyle...), l'auteur analyse plusieurs recompositions de la société kabyle, en Algérie et en Île-de-France, favorisées par la forte émigration vers la métropole dans l'entre-deux-guerres. Dans le sillage de recherches récentes², E. Blanchard met en valeur la pluralité des rapports entre les Algériens et l'administration coloniale, soulignant que les populations kabyles recourent davantage aux autorités après la Première guerre afin d'arbitrer leurs affaires courantes. Elles ne sont donc pas « ingouvernables » parce qu'insubordonnées mais parce que le pouvoir colonial refuse de répondre à leur demande d'une gouvernance respectueuse de leurs droits.

L'ouvrage est structuré en six chapitres thématiques, chacun répondant à une question de recherche introduite par l'étude d'une affaire soumise au SAINA. L'auteur interroge d'abord la place du pouvoir colonial dans le village kabyle, afin d'identifier les intermédiaires auxquels s'adressent les habitants pour soumettre des demandes à l'administration française. Il part d'échanges entre la Commune mixte d'Akbou et plusieurs chefs de famille du village de Zina émigrés à Paris en 1934, ces derniers demandant *via* le SAINA une aide financière pour réparer la fontaine du village. Soulignant l'indifférence de l'administrateur, l'auteur précise que la commune mixte incarne une autorité lointaine pour les villageois kabyles. Les principaux relais du pouvoir colonial dans les douars, c'est-à-dire les territoires de peuplement quasi exclusivement algérien, sont les caïds. Dialoguant avec l'anthropologie historique de la Kabylie, l'auteur invite à mieux situer ceux-ci dans les interactions sociales au sein desquelles ils exercent un rôle de médiation bien plus direct que les administrateurs européens, en dépit de la réduction de leurs pouvoirs en 1919³. Néanmoins, les représentants du pouvoir les mieux connus des villageois sont davantage leurs agents (*khodja*, garde-champêtre), ainsi que les autorités traditionnelles des villages (*amin*,

¹ Ce service est créé en 1925 pour surveiller les Nord-Africains en Île-de-France.

² Guignard Didier, (2023), *1871, L'Algérie sous séquestre*, Paris, CNRS Éditions; Plarier Antonin (2025), *Des bandits face au pouvoir colonial : Algérie, 1871-1920*, Lyon, ENS Éditions, 2025 ; MacMaster Neil (2020), *War in the Mountains : Peasant Society and Counterinsurgency in Algeria, 1918-1958*, Oxford, Oxford University Press.

³ Mahé Alain (2006), *Histoire de la Grande Kabylie XIXe XXe siècles. Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises*, Saint-Denis, Bouchène; Roberts Hugh (2014), *Algérie-Kabylie. Études et interventions*, Algérie, Barzakh; Scheele Judith (2009), *Village Matters. Knowledge, Politics and Community in Kabylia, Algeria*, New York, James Currey.



(*djemâa*, imams) dont la fonction médiatrice survit largement à l'instauration du caïdat et à la colonisation en général. En Kabylie, où la présence française est superficielle, le pouvoir colonial repose donc largement sur des structures sociales autochtones relativement peu affectées par la colonisation, auxquelles l'administration des communes mixtes délègue dès qu'elle le peut les demandes d'arbitrage émanant des Algériens.

Dans le chapitre suivant, l'auteur interroge l'effectivité du contrôle des mobilités des Algériens tant par le pouvoir colonial que par les autorités métropolitaines, ainsi que les stratégies mises en place par les émigrants pour contourner ces dispositifs. Il part d'un dossier soumis au SAINA en 1934 par Mohand G., originaire du Haut-Sebaou, demandant à des autorités métropolitaines peu enthousiastes de renvoyer en Algérie son cadet, émigré sans permission alors qu'il lui avait confié la gestion du domaine familial. Après la Première Guerre mondiale, la métropole devient en effet la première destination migratoire des Algériens, du fait du démantèlement de l'Empire ottoman et d'un allègement des contraintes à la mobilité des « indigènes » par l'administration pour faciliter l'embauche saisonnière. La métropole devient paradoxalement l'espace où les Algériens s'affranchissent le plus aisément de la domination coloniale : ils n'y sont pas soumis au code de l'indigénat et les moyens de coercition du SAINA sont plus limités que ceux des caïds⁴. Par ailleurs, si l'État tente de réguler les flux de travailleurs algériens vers la métropole en 1924, l'auteur suppose que les communes mixtes tolèrent les départs clandestins, qui soulagent la région économiquement. En outre, les mobilités de travail étant une ressource pour nombre de familles depuis la période ottomane, les *amin* et les *djemâa* les défendent fermement.

L'auteur dresse dans le troisième chapitre une typologie des adresses d'Algériens à l'administration coloniale, ce qui constitue peut-être la contribution la plus originale de l'ouvrage. Montrant que les colonisés s'approprient finement les procédures administratives françaises, il analyse les traits saillants d'un corpus de deux-cent-soixante-sept courriers déposés par des Algériens, adressés, en proportions égales, directement au SAINA, à des administrations coloniales (principalement aux communes mixtes) et à des administrations françaises non spécifiquement coloniales (police, préfectures). Même émigrés, les auteurs de ces demandes restent connectés à leurs sociabilités en Algérie, 40% des demandes étudiées portant en effet sur des affaires familiales. L'auteur distingue cinq motifs d'adresse dans son corpus (requêtes, suppliques, demandes, plaintes, dénonciations), en identifiant les deux plus récurrents : les requêtes (24%), par lesquelles des Algériens expriment leur volonté de faire appliquer un droit, et les suppliques (29%), par lesquelles ils demandent une protection à l'administration coloniale en invoquant davantage le langage de la supplication que celui du droit. Le taux de réponse du SAINA comme des communes mixtes restant très faible, l'auteur conclue que la colonialité du pouvoir de cette institution s'exprime moins dans le contrôle des Algériens que dans la négligence des besoins qu'ils expriment.

Dans un quatrième chapitre, Emmanuel Blanchard interroge les stratégies déployées par des Algériens pour tirer à leur profit les ambivalences de leur statut juridique. L'indigénat ne s'appliquant pas en métropole, l'émigration permet aux Algériens de se soustraire à l'impôt colonial ou d'affirmer leur engagement politique. Ces acquis sont précaires, car pour préserver les fondements de la société coloniale, les institutions métropolitaines tendent à établir des formes de différenciation raciale : refuser l'inscription sur listes électorales pour des motifs futiles, ou réclamer un impôt par les administrateurs de communes mixtes au nom de proches insolubles. En Algérie, des « indigènes » parviennent également à user du droit colonial à leur profit. La pluralité des juridictions (droit français, droit français d'Algérie, droit musulman, droit coutumier) n'est pas nécessairement perçue comme un avantage par les cadis kabyles, qui associent la création d'un droit coutumier à une dépossession des institutions judiciaires musulmanes en faveur de juges de paix européens. Toutefois, les Algériens passés par l'école n'hésitent pas à utiliser le droit français pour prendre l'ascendant sur des parties adverses lors de procès. C'est aussi pour profiter de l'avantage de la maîtrise du langage administratif français que beaucoup d'émigrés soumettent au SAINA des affaires de voisinage, dont le service se dessaisit souvent, sous prétexte d'une mauvaise connaissance du terrain.

L'historien se concentre ensuite sur l'un des aspects les plus centraux des affaires soumises : les questions foncières, dont la complexité oblige à lire les dynamiques sociales kabyles selon un triptyque colons/cultivateurs (propriétaires terriens algériens)/*fellaḥ* (exploitant des terres qu'ils ne possèdent pas), plus subtil qu'une opposition colons/colonisés. Dans l'entre-deux-guerres, l'émigration massive de chefs de familles très précarisées par la crise économique rend nombre de patrimoines vulnérables aux convoitises de voisins. Dans un premier temps, en écho avec la thèse de l'enracinement paradoxal de Didier Guignard, l'auteur montre que si les formes de dépossession

⁴ Voir aussi Bollenot Vincent (2025), « *Signalé comme suspect* ». *La surveillance coloniale en France (1915-1945)*, Paris, CNRS Éditions.

des Algériens sont plurielles⁵, des familles parviennent à se reconstituer un patrimoine, ou à continuer *de facto* à occuper les terres qu'elles ont perdues, ce qui prouve une résilience des structures sociales algériennes sous la colonisation. En outre, si les colons restent propriétaires tout au long de la période coloniale des terres les plus fertiles, le dépeuplement européen des campagnes permet tout de même à certains paysans kabyles de récupérer des terres, qui revêtent une forte valeur symbolique. L'analyse du corpus du SAINA permet enfin de souligner que les structures d'encadrement paysannes comme les Sociétés indigènes de prévoyance (SIP) sont peu évoquées par les Algériens. Elles soulèvent donc peu leur intérêt voire ont peu de prise sur leur vie quotidienne.

Dans un dernier chapitre, l'auteur s'intéresse plus spécifiquement aux femmes, pour analyser leurs marges de manœuvre dans une société kabyle recomposée par une émigration quasi exclusivement masculine. Si des anthropologues de la période coloniale ont déjà souligné la précarité de la condition des épouses de travailleurs émigrés en métropole, des demandes de répudiation soumises au SAINA tant par des hommes que par des femmes poussent à réévaluer l'agentivité des épouses dont les maris s'absentent. En 1934, deux travailleurs kabyles manifestement pris de court contestent auprès du SAINA des demandes de répudiation émises par leurs épouses, qui profitent d'un décret de 1931 autorisant les femmes à demander sous certaines conditions le divorce à la justice de paix, après deux ans d'absence du mari. Ce corpus permet également de constater que les femmes françaises ayant épousé des Algériens en métropole (10 à 15% des émigrés kabyles vivent avec une Française dans l'Entre-deux-guerres) peuvent, elles, jouir d'une position favorable dans leur rapport avec l'administration française et coloniale. Si le SAINA tente de limiter les ingérences d'épouses françaises d'Algériens dans les affaires patrimoniales kabyles, il fait en revanche tout son possible pour conserver l'intégrité des familles mixtes en métropole, en favorisant le maintien des maris sur place. Les autorités métropolitaines, incapables d'empêcher les mariages mixtes en France et la naissance d'enfants de ces unions, ne s'affirment donc pas comme un instrument de biopouvoir, se contentant d'accepter le fait accompli en limitant lorsque c'est possible le départ de femmes ou d'enfants européens vers des familles musulmanes en Algérie.

Emmanuel Blanchard montre que loin d'être passifs ou de se contenter de se ménager des espaces d'autonomie, les Kabyles de l'entre-deux-guerres se saisissent fréquemment des outils juridiques français pour demander une intervention du pouvoir colonial dans leurs affaires courantes. Ici, ce n'est donc pas par la répression mais par une négligence volontaire que l'administration maintient les colonisés dans une position de subordination. On peut louer l'inspiration de l'auteur qui parvient, en connectant un reliquat d'archives de volume modeste aux archives de l'Algérie coloniale, à écrire une histoire connectée, fine et située de sociétés kabyles en recomposition, proposant une réflexion novatrice sur la gouvernance coloniale, en Algérie comme en métropole. On aurait pu espérer que l'auteur développe encore davantage la description du contenu de ce corpus original et des étapes de sa composition. Néanmoins, la méthode principalement qualitative choisie par E. Blanchard est très convaincante et l'ouvrage d'une excellente qualité.

Romain Old
Université Rennes 2 (France)

Bibliographie

- BOLLENOT Vincent (2025), « *Signalé comme suspect* ». *La surveillance coloniale en France (1915-1945)*, Paris, CNRS Éditions.
- GUIGNARD Didier (2023), *1871, L'Algérie sous séquestre*, Paris, CNRS Éditions.
- MACMASTER Neil (2020), *War in the Mountains : Peasant Society and Counterinsurgency in Algeria, 1918-1958*, Oxford, Oxford University Press.
- MAHE Alain (2006), *Histoire de la Grande Kabylie XIXe XXe siècles. Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises*, Saint-Denis, Bouchène.

⁵ Guignard D., *1871... op. cit.*

- PLARIER Antonin (2025), *Des bandits face au pouvoir colonial : Algérie, 1871-1920*, Lyon, ENS Éditions.
- ROBERTS Hugh (2014), *Algérie-Kabylie. Études et interventions*, Algérie, Barzakh.
- SCHEELE Judith (2009), *Village Matters. Knowledge, Politics and Community in Kabylia, Algeria*, New York, James Currey.